

Mise à jour destinée aux prêteurs

Résumé des changements apportés aux politiques de Genworth

Changement	Page	Résumé
1. Mises à jour après approbation	10	Clarification donnée au sujet de changements admis à certaines modalités de prêt qui n'exigent pas de soumettre à nouveau une demande avant le déboursé des fonds
2. Mise à disposition partielle du terrain	11	Mise à jour d'exigences pour décrire les cas où les demandes de mise à disposition partielle de terrain n'exigent pas l'approbation de Genworth
3. Confirmation d'emploi et de revenu	15-20	Modification de la politique sur les exigences en matière de documents confirmés par des sources principales et secondaires
4. Renseignements à l'appui pour le traitement de la documentation	20-21	Clarification donnée au sujet de l'âge acceptable des documents de confirmation de revenu et d'emploi
5. Marges de crédit non-garanties pour étudiants	26	Clarification donnée quant à la façon dont le versement mensuel est calculé pour le service de la dette
6. Prêt remboursable par versements	26	Clarification donnée quant à la façon dont le versement mensuel est calculé pour le service de la dette
7. Frais de clôture	26	Clarification donnée quant à la façon dont les frais de clôture sont comptabilisés dans l'ensemble des programmes de Genworth
8. Emprunteurs sans antécédents en matière de crédit	28	Mise à jour des exigences en matière de documents pour confirmer un historique de versements uniformes et dans les délais
9. Propriétés avec préoccupations environnementales existantes ou antérieures	31	Clarification donnée quant aux exigences relatives aux propriétés soulevant des préoccupations environnementales (p. ex., contamination du sol ou des eaux souterraines)
10. Potabilité et source d'eau	31	Clarification donnée quant aux exigences relatives aux propriétés alimentées par un puits situé à l'extérieur de ses limites
11. Programme de garantie des maisons neuves	33	Clarification donnée quant aux territoires où les programmes de garantie des maisons neuves ne sont pas offerts
12. Mesures d'incitation	34	Clarification donnée quant à la façon dont les mesures d'incitation doivent être traitées
13. Programme Achat avec rénovations	48	Clarification donnée quant aux documents acceptables confirmant que les améliorations proposées ont été effectuées
14. Résidences de vacances/secondaires – Exigences pour une propriété de type A	72	Clarification donnée quant aux exigences pour une propriété de type A concernant les sources d'énergie requises